AUTORISATION PARENTALE d’enregistrement ET D’UTILISATION

de l’image/de la voix D’UN MINEUR

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet 1Village, étant entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués aux élèves et à leurs responsables légaux. Explications détaillées disponibles sur <https://prof.parlemonde.org/1village/>

# Désignation du projet audiovisuel

Projet pédagogique concerné
1Village, un programme de correspondances numériques, proposé par l’association Par Le Monde.

Par Le Monde est une association française de loi 1901 reconnue d’intérêt général, laïque et apolitique, créée en 2013 et soutenue par le ministère de l’éducation nationale de la jeunesse et des sports, et le ministère de l’Europe et des affaires étrangères.

Nom et adresse de l’établissement :

# Modes d’exploitation envisagés

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Support** | **Durée** | **Étendue de la diffusion** |
| ⌧ En ligne | 1 année | ☐ Internet (monde entier)⌧ Site en accès réservé à des enseignantsPrécisez le(s) site(s) : <https://1v.parlemonde.org/> et <https://prof.parlemonde.org/> |
| ☐ DVD |   |  |
| ⌧ Projection collective | 1 année | ⌧ Pour un usage collectif dans les classes des élèves enregistrés☐ Autres usages institutionnels à vocation éducative, de formation ou de recherche☐ Usages de communication externe de l’institution |
| ☐ Autre (précisez)  |   | …………………………………………………………………………………………………….. |

Je soussigné(e) :

Domicilié(e) :

autorise l’enseignant à enregistrer, reproduire et représenter l’image et/ou la voix de mon enfant, en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessus.

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

* pour une durée de 1 année à compter de la signature de la présente ;
* de l’image de mon enfant en tant que telle et/ou intégrée dans une œuvre papier, numérique ou audiovisuelle.

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l’image, le MENJ s’engage à ce que la publication et la diffusion de l’image et de la voix du mineur ainsi que des commentaires l’accompagnant **ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation. En vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, le sujet ou son/ses représentant(s) légal/légaux dispose(ent) d’un libre accès aux photos et aux enregistrements concernant la personne mineure et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci\*.**

La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

La présente autorisation est délivrée en deux exemplaires, dont le premier m’/nous est remis, le second sera conservé par l’établissement.

Je/nous soussigné(e)(s) :

Représentant(s) légal/légaux de

 confirme/confirmons mon/notre consentement.

Fait à *:*

Le *:*

Signature(s) manuscrite(s) du/des intéressé(e)(s) :

*(Précédée(s) de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »)*

*\* Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d’un droit de libre accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser un mail au délégué à la protection des données de votre académie La liste des délégués est à disposition sur la page :*

[*https://eduscol.education.fr/cid133975/delegues-a-la-protection-des-donnees.html*](https://eduscol.education.fr/cid133975/delegues-a-la-protection-des-donnees.html)

*Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d’un titre d’identité comportant votre signature. Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la Cnil pour contester la diffusion de votre image.*